



Réunion annuelle du projet du 22 au 24 Novembre 2018, Thiès, Sénégal

Reconnaissance des systèmes semenciers paysans dans les cadres législatifs et les politiques semencières

Constat : Alors qu'ils représentent plus de 80% de la production semencière, les systèmes semenciers paysans et les droits collectifs des paysans qui leurs sont associés, sont imparfaitement pris en compte dans les politiques semencières et les cadres réglementaires nationaux et régionaux

Problématique : Exiger des états qu'ils appliquent leurs obligations internationales pour qu'ils mettent en œuvre les droits des paysans sur leurs semences et protègent les systèmes semenciers paysans dans les politiques et les législations nationales

Hypothèse : Les politiques semencières et cadres législatifs actuels sur les semences n'ont pas été construits en associant les organisations paysannes. L'établissement d'espaces de concertation assurant complètement la participation active des organisations paysannes à la base permettrait de construire les recommandations pour la pleine reconnaissance des systèmes semenciers paysans dans la loi. En se référant au cadre de concertation multiacteurs SNP « Semences, Normes et Paysans » créé en 2017 au Mali à l'initiative des organisations paysannes (COASP, CNOP, AOPP), des espaces de dialogue avec la recherche sont facilités dans la Plateforme du Comité ouest africain des semences paysannes du Burkina Faso (novembre 2017) et la Plateforme agroécologique multi acteurs Raya Karkara au Niger (avril 2018)

BEDE

Montpellier, France

Contact: brac@bede-asso.org

La référence du cadre de concertation multi-acteurs au Mali

SNP: Semences Normes et Paysans est un processus débuté en 2015 pour établir un cadre de concertation permanent sur les semences. Il est facilité par BEDE et IRPAD

Après une étude des cadres réglementaires croisant expertise juridique et expertise paysanne (2015), et des formations sur les enjeux au sein des principales organisations paysannes (OP) nationales, COASP-Mali, AOPP, CNOP (2016), la création du cadre de concertation multiacteur est discuté en septembre 2017, [COEX a soutenu la participation d'observateurs paysans du Burkina, Niger, Sénégal à cet atelier.](#)

Le cadre incluant les OP, la recherche, directions agricoles est officialisé par le Ministère de l'Agriculture en novembre 2017.

En 2018, le cadre SNP participe à l'actualisation de la politique semencière en proposant un chapitre spécifique sur les systèmes semenciers paysans.



Les systèmes semenciers paysans discutés dans le projet de loi sur les ressources génétiques au Burkina

En Novembre 2017 deux initiatives parallèles touchant aux systèmes semenciers au Burkina-Faso ont été articulées:

- Un atelier des ONG porté par la Plateforme du Comité ouest africain pour les semences paysannes (COASP-Burkina) portant sur les résultats d'une étude sur le « Processus de recherche participative sur la transformation des systèmes semenciers et l'accaparement des ressources génétiques au Burkina et en Afrique de l'ouest » menée par le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition, et par la Convergence des luttes pour la terre et l'eau en Afrique de l'ouest, et facilité par l'ONG FIAN.
- Un atelier institutionnel organisé par le Secrétariat permanent de la Commission nationale de gestion des ressources phytogénétiques (CONAGREP) présentant l'avant-projet de loi sur les ressources génétiques.

COEX a soutenu BEDE dans la participation à l'organisation et la facilitation de l'atelier des ONG et sa participation dans l'atelier institutionnel du CONAGREP permettant de présenter le processus SNP du Mali pour l'établissement d'un cadre de concertation et d'ouvrir des espaces de discussion entre OP et chercheurs sur les systèmes semenciers paysans et la mise en œuvre des droits des agriculteurs protégés par le Traité sur les ressources phytogénétiques (TIRPAA).

Les droits des paysans sur leurs semences portés par la plateforme agroécologique au Niger

En avril 2018 la Plateforme agroécologique multiacteurs du Niger « Raya Karkara » qui rassemble autour des grandes fédérations d'union d'agriculteurs comme Mooriben ou FCMN-Niya, des ONG (dont Swissaid et COPAGEN), des instituts techniques et des universités comme celles de Maradi et Tillabery, a organisé des ateliers et une foire des semences paysannes à Niamey.

Rassemblant plus de 200 paysans venus de toutes les régions du pays, les ateliers en trois langues (français, haoussa, Jerma) ont permis une mise à niveau sur les cadres juridiques et réglementaires nationaux des semences mais aussi régionaux (CEDEAO, OAPI) et internationaux (TIRPAA). Les rencontres ont abouti à la construction de propositions pour soutenir les systèmes semenciers paysans dans les lois.

Coex a soutenu BEDE pour participer à l'organisation des ateliers facilitant les débats notamment autour du cas spécifique de biopiraterie sur la variété paysanne d'oignon Violet de Galmi. La table ronde réunissait les producteurs d'oignons (FCMN) les coopératives de la filière oignon (ANFO), les représentants de OAPI, et de la COPAGEN.

Officialiser les cadres de concertation pour soutenir les systèmes semenciers paysans

Dans les trois pays étudiés - Mali, Burkina, Niger- les plateformes des organisations paysannes initient des processus permettant des échanges multiacteurs sur la reconnaissance des systèmes semenciers paysans.

Au Mali l'officialisation du cadre SNP (novembre 2017) conforte la participation effective des agriculteurs à l'actualisation de la politique semencière en inscrivant un chapitre spécifique sur les systèmes semenciers paysans.

Le dialogue et la concertation avec les chercheurs permettent une analyse et une compréhension mutuelles des enjeux et renforcent les recommandations auprès des autorités.

Financement



Ce projet est soutenu par la Fondation Agropolis sous la référence 1603-002 à travers le programme "Investissements d'avenir" (Labex Agro: ANR-10-LABX-0001-01).



Ce document est sous licence CC-BY-NC-SA. Cette licence vous autorise à modifier, réorganiser et réadapter cette affiche à des fins non commerciales, à condition de créditer les auteurs en citant leur nom et de redistribuer les nouvelles œuvres dans les mêmes conditions.

Partenariats

